MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 29-1-59 354898

7ème année n° 1

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Edition générale n° 1 29 janvier 1959

INFORMATIONS

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements hivernaux ne sont généralement pas utiles sur les jeunes arbres fruitiers (3-5 ans) . Si dans les plantations plus âgées ces traitements ne sont pas toujours nécessaires, ils sont indispensables dans les cas suivants :

Arbres négligés - Très vieux arbres - Arbres de vergers envahis massivement par les parasites au cours de l'année précédente - Dans les exploitations dont le matériel ne permet pas l'exécution rapide de traitements sur l'ensemble de l'exploitation .

Au cours de la taille, éliminer les rameaux morts ou chancreux, les fruits momifiés. Les plaies seront désinfectées au sulfate de cuivre ou mieux enduites d'une spécialité à base d'oxyde de fer et de mercure (type Kankertox) ou à base d'Oxyquinoléine (type Quinochancre) Ces mêmes produits serviront à traiter les chancres des grosses branches.

Dès réception du présent avis on commencera les pulvérisations à l'aide de :

Huiles de goudron	= Huiles d'anthracène	(Ovicides et décapants
Huile de pétrole	= Huiles blanches	(Coccides (contre les cochenilles)
Colorants	= Dinitroorthocrésylate de soude = Dinitrophénate de soude	(Ovicides
Huiles jaunes	= Mélange d'huile blanche et de colorants = ou d'huile d'anthracène et de colorants	(Ovicides et Coccides
Oléoparathion Oléomalathion	= Mélanges industriels d'huile blanche et = de parathion ou de malathion	

Respecter les doses d'emplois indiquées par les fabricants
Ne pas traiter par grand vent ou lorsqu'il gèle
Lessiver les arbres.

CLOQUE du PECHER et du PRUNIER

La protection cuprique que nous avions précédemment recommandée, ayant été lavée par les pluies, nous recommandons de la renouveler.

.../...

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Profiter du repos hivernal de la végétation pour combattre certaines maladies et divers insectes :

EXCORIOSE : Employer l'arsénite de soude, l'huile d'anthracène jaune, les colorants nitrés.

La maladie est actuellement facile à déceler. On observe le blanchiment des sarments qui portent des ponctuations noires sur l'écorce tandis qu'ils sont crevassés à la base.

ESCA : Employer également l'arsénite de soude, mais à des concentrations élevées (indiquées par les fabricants.

COCHENILLES : Utiliser l'huile d'anthracène, l'huile d'anthracène jaune, un oléoparathion à l'aide d'un appareil donnant au moins 8 kgs de pression.

PYRALE : Les traitements à l'arsénite de soude détruisent les chenilles hivernantes installées sous les écorces.

Remarque : L'arsénite de soude est un poison violent dont l'usage (règlementé) exige des précautions d'emploi vis-à-vis de l'utilisateur. Il est également recommandé d'attendre 8 ou 10 jours après la taille de la vigne.

REABONNEMENT

Les personnes dont le bulletin porte en surcharge la mention "Votre abonnement est terminé" doivent nous adresser rapidement le montant de cet abonnement, faute de quoi nous ne leur garantissons pas l'expédition du numéro de février de la revue "Phytoma".

Les Présidents des Groupements de défense de l'Aude et de l'Hérault doivent souscrire personnellement un abonnement ; les deux Fédérations ayant cessé de contracter des abonnement groupés à l'intention de leur membre.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON